

CH_VB 1308 2001-0583 vom 22. Februar 2001

Bundesverwaltung, 2001-02-22, DE

Quelle: https://mcp.opencaselaw.ch/entscheid/ch_vb_1308_2001-0583

FR: CH_VB 1308 2001-0583 du 22 février 2001

IT: CH_VB 1308 2001-0583 del 22 febbraio 2001

Volltext

1308 2001-0583 Ouverture de la procédure d'examen concernant le projet de concentration General Electric / Honeywell (Art. 32 et 33 de la Loi fédérale sur les cartels et autres restrictions à la concurrence, LCart) Le 22 février 2001, la Commission de la concurrence a reçu la notification d'un projet de concentration: General Electric Company, Easton Turnpike, Connecticut, USA (GE) a l'intention d'acheter toutes les parts de Honeywell International Inc., Morristown, New Jersey, USA (Honeywell) par l'intermédiaire d'une filiale appartenant à 100% à GE. General Electric est une entreprise très diversifiée active dans le monde entier, dans les domaines suivants : moteurs d'avions, systèmes industriels, technologie de l'éclairage, systèmes médicaux, médias, matières plastiques, systèmes énergétiques, domotique, systèmes de transport, services d'information et services financiers. Honeywell est une entreprise de technologie et de production diversifiée active dans les domaines suivants : systèmes de navigation aérienne, automatisation et management des bâtiments, matières plastiques et produits chimiques, systèmes énergétiques et systèmes de transport. L'objet de l'examen porte en particulier sur le domaine des moteurs d'avions et des systèmes de navigation aérienne. Toutes les personnes et entreprises intéressées peuvent prendre position sur ce projet au secrétariat de la Commission de la concurrence. Les prises de position doivent être présentés par écrit au secrétariat de la Commission de la concurrence dix jours au plus tard à compter de la date de cette publication. Ils peuvent être transmis au secrétariat par télécopie (031 322 20 53) ou par courrier postal, avec mention du projet de fusion cité en titre, à l'adresse suivante : Secrétariat de la Commission de la concurrence Effingerstrasse 27 3003 Berne Selon l'article 43 LCart, seules les entreprises participant à la concentration ont qualité de parties. 3 avril 2001 Commission de la concurrence Secrétariat

Schweizerisches Bundesarchiv, Digitale Amtsdrukschriften Archives fédérales suisses, Publications officielles numérisées Archivio federale svizzero, Pubblicazioni ufficiali digitali Engagement de la procédure d'examen concernant le projet de concentration General Electric / Honeywell In Bundesblatt Dans Feuille fédérale In Foglio federale Jahr 2001 Année Anno Band 1 Volume Volume Heft 13 Cahier Numero Geschäftsnummer --- Numéro d'affaire Numero dell'oggetto Datum 03.04.2001 Date Data Seite 1308-1308 Page Pagina Ref. No 10 125 295 Die elektronischen Daten der Schweizerischen Bundeskanzlei wurden durch das Schweizerische Bundesarchiv übernommen. Les données électroniques de la Chancellerie fédérale suisse ont été reprises par les Archives fédérales suisses. I dati elettronici della Cancelleria federale svizzera sono stati ripresi dall'Archivio federale svizzero.

Export aus OpenCaseLaw (CC0). Verbindlich ist allein der vom erlassenden Gericht veröffentlichte Originaltext. Quellen-URL siehe oben.